Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260914-D_2026_93-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
8 septembre 2026

Affichage :
Du 18 septembre au 17 décembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 23
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le huit septembre conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Delphine SIRERA, Jean-Michel ENNESSER, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Romain GUENO, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Jérémie NOGUES ; Maëlenn LE GUEN, Elisabeth PANARDIE

ABSENT (E) : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Stéphanie BON
Maëlenn LE GUEN a donné pouvoir à Delphine SIRERA
Elisabeth PANARDIE a donné pouvoir à Espérance NIYUNGEKO

SECRETAIRE : Marjorie SOURNAC LEMOINE

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-093 - ADMINISTRATION GENERALE
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 JUILLET 2026

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 6 Juillet 2026.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (26/26 voix) :

APPROUVE le procès-verbal présenté ci-dessus afin qu'il soit intégré au registre des délibérations.

Pour copie conforme, en Mairie, le 15 septembre 2026.

Le Maire,



Mourad ZEROUKHI